



**Excellence Pro
Franche-Comté**

Centre de formation d'apprentis

CFA EXCELLENCE PRO FRANCHE-COMTE

GUIDE

QUESTIONS-RÉPONSES

Au sommaire...

J'ai besoin d'informations : Info Jeunes BFC	4
Je pense abandonner ma formation, mais je ne sais pas vers qui me tourner : le responsable de votre formation	5
1- La formation et le métier vous plaisent, mais votre contrat d'apprentissage a été rompu et vous pensez ne pas retrouver un employeur.	5
2- La formation et le métier vous plaisent, mais vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel qui ne vous permettent plus de suivre votre formation.	5
3- La formation et le métier vous plaisent, mais vous rencontrez des difficultés avec le rythme de l'apprentissage et êtes en train de décrocher.	5
4- La formation et le métier ne vous plaisent pas et vous souhaitez vous réorienter.	5
5- Vous rencontrez des difficultés avec votre employeur (harcèlement, absence de mesures de sécurité, absence d'accompagnement de la part du maître d'apprentissage, absence de missions confiées conformes à votre formation...) qui vous amènent à vous demander si vous ne devriez pas arrêter votre formation.	6
Je souhaite me réorienter : les CIO	7
J'abandonne ma formation, j'ai besoin d'être accompagné : les missions locales	8
Je souhaite pouvoir bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : les MDPH	10
J'ai des soucis pour me loger ou payer mon loyer : la CAF et Action Logement	11
Je rencontre une difficulté financière urgente : votre Unité de formation par apprentissage	12
Je souffre d'une addiction qui met en péril mon apprentissage. J'aimerais faire quelque chose : Drogues Info Service	13
J'ai besoin d'une aide pour financer mon permis de conduire : votre Unité de formation par apprentissage	14

J'ai besoin d'informations : Info Jeunes BFC

Info Jeunes BFC vous apporte des informations variées dans de nombreux domaines (emploi, orientation, santé, logement, transport...). Consultez leur site internet : <https://www.jeunes-bfc.fr/>. Vous y trouverez entre autres de nombreux guides, comme par exemple :

- Un livret d'information pour rechercher un contrat en alternance : <https://www.jeunes-bfc.fr/livrets-dinfos/#alternance>
- Un livret d'information pour trouver un logement : <https://www.jeunes-bfc.fr/livrets-dinfos/#logement>

DOUBS

CRIJ BFC

27 rue de la République – 25000 Besançon
03 81 21 16 16
contact@jeunes-bfc.fr

Bureau information jeunesse Montbéliard

6 avenue des Alliés – 25200 Montbéliard
03 81 99 24 15
ijmontbeliard@jeunes-bfc.fr

Point information jeunesse Pontarlier

Pôle ressource jeunes
Place Zarautz – 25300 Pontarlier
03 81 69 48 84
ijpontarlier@jeunes-bfc.fr

Mais aussi... à Besançon-Planoise, à Baume-les-Dames, au Grand Charmont, à Frasne et à Sochaux.

JURA

Information jeunesse Jura Dole

13 Grande rue – 39100 Dole
09 51 64 59 11
ijdole@jeunes-bfc.fr

Information Jeunesse Jura Lons

17 place Perraud – 39000 Lons-le-Saunier
03 84 87 02 55
ijlonslesaunier@jeunes-bfc.fr

Mais aussi... à Saint-Claude et aux Hauts de Bienne.

HAUTE-SAÔNE

Bureau information jeunesse Val-de-Gray

Espace Mavia, 3 quai Mavia – 70100 Gray
09 50 75 76 19 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ijgray@jeunes-bfc.fr

Bureau Information Jeunesse Pays de Lure

Esplanade Charles de Gaulle – 70200 Lure
03 84 62 94 90 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ijlure@jeunes-bfc.fr

Mais aussi... à Vesoul (centre info), Rahin-et-Chérimont, Champagny, Luxeuil, Corbenay et Héricourt.

TERRITOIRE DE BELFORT

Belfort Information Jeunesse

3 rue Jules Vallès – 90000 Belfort
03 84 90 11 11
ijbelfort@jeunes-bfc.fr

Mais aussi... à Giromagny et Beaucourt.

Je pense abandonner ma formation, mais je ne sais pas vers qui me tourner : le responsable de votre formation

Avant d'arrêter votre cursus, dans tous les cas de figure, contactez le responsable de votre formation afin de prendre rendez-vous avec lui pour discuter des raisons de votre choix.

1- La formation et le métier vous plaisent, mais votre contrat d'apprentissage a été rompu et vous pensez ne pas retrouver un employeur.

Il serait dommage d'arrêter en cours de route dans cette situation. Rappelez-vous que vous avez jusqu'à six mois après la rupture de votre contrat d'apprentissage pour retrouver un employeur.

Votre Unité de formation par apprentissage vous accompagne dans la recherche d'une entreprise : elle peut revoir avec vous votre CV et votre lettre de motivation type, organiser une simulation d'entretien d'embauche, faire le point avec vous sur l'avancée de vos recherches, proposer avec votre accord votre CV aux entreprises partenaires dans l'hypothèse où celles-ci rechercheraient un apprenti correspondant à votre profil.

Attention : cet accompagnement ne peut suffire pour retrouver un employeur. Vous devez impérativement être impliqué et effectuer activement et par vous-même la démarche de chercher un employeur : nous vous accompagnons, mais n'effectuons pas les démarches à votre place.

N'hésitez pas à consulter le guide du CRIJ sur la recherche d'un contrat en alternance <https://www.jeunes-bfc.fr/livrets-dinfos/#alternance>.

2- La formation et le métier vous plaisent, mais vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel qui ne vous permettent plus de suivre votre formation.

Il serait dommage d'arrêter votre formation en cours de route. Des solutions existent peut-être pour vous permettre d'achever votre formation. Lisez bien ce guide dans lequel se trouve peut-être un début de solution, consultez le site internet <https://www.jeunes-bfc.fr/> qui compile toutes sortes d'informations, et discutez-en avec votre responsable de formation, afin que nous puissions envisager une solution.

3- La formation et le métier vous plaisent, mais vous rencontrez des difficultés avec le rythme de l'apprentissage et êtes en train de décrocher.

Il serait dommage d'arrêter votre formation en cours de route. Alerte immédiatement votre responsable de formation afin de mettre en place un suivi.

4- La formation et le métier ne vous plaisent pas et vous souhaitez vous réorienter.

Si vous n'êtes pas sûr de votre choix, il est vivement conseillé d'en discuter avec votre responsable de formation avant de tout abandonner.

Si vous êtes sûr de votre choix, informez-nous malgré tout. Et si vous ne savez pas encore vers quelle formation vous réorienter, vous pourrez en discuter avec le responsable de la formation qui pourra

peut-être vous donner des pistes de réflexion. Consultez également notre page : « Je souhaite me réorienter : les CIO », ainsi que le site de l'ONISEP <https://www.onisep.fr/> et le site internet du CFA <https://www.cfaaspectfc.org/>. Plus vous vous réorienterez tôt, plus vous aurez de chance de trouver une formation qui pourra vous accepter.

Si vous souhaitez vous réorienter, vous pouvez rompre votre contrat sans aucun préavis au cours de la période probatoire, c'est-à-dire pendant les 45 premiers jours que vous passez en entreprise. Passé ce délai, la rupture du contrat nécessitera l'accord de votre employeur.

5- Vous rencontrez des difficultés avec votre employeur (harcèlement, absence de mesures de sécurité, absence d'accompagnement de la part du maître d'apprentissage, absence de missions confiées conformes à votre formation...) qui vous amènent à vous demander si vous ne devriez pas arrêter votre formation.

Vous devez impérativement avertir le responsable de la formation qui s'entretiendra avec vous des difficultés rencontrées, pourra vous informer, vous conseiller et faire le lien avec l'entreprise afin de trouver des solutions. N'attendez pas pour en parler. Si vous êtes encore au cours de la période probatoire (voir le point 4) et que la poursuite du contrat d'apprentissage est inenvisageable, vous pouvez rompre le contrat. Si vous n'êtes plus en période probatoire et souhaitez démissionner, vous devez au préalable saisir le médiateur de l'apprentissage et respecter un délai de préavis, ou obtenir un accord de votre employeur. Contactez le responsable de la formation pour plus d'informations.

Dans tous les cas, si vous décidez de mettre un terme à votre contrat d'apprentissage, vous avez six mois pour retrouver un employeur. Votre formation se poursuit pendant cette période.

Je souhaite me réorienter : les CIO

Les CIO (Centre d'information et d'orientation) sont des services publics gratuits du ministère de l'Éducation nationale. Ils vous proposent une documentation sur les formations et les professions ainsi que la possibilité de consulter individuellement des psychologues de l'éducation nationale spécialisés dans l'orientation. Renseignez-vous sur leurs sites internet pour connaître leurs horaires d'ouverture et la nécessité ou non de prendre rendez-vous.

DOUBS

CIO de Besançon

5 rue du Général Sarrail – 25000 Besançon
03 81 61 53 60

cio.besancon@ac-besancon.fr

<http://cio-besancon.ac-besancon.fr/>

CIO de Pontarlier

7 rue des Abbés Cattet – 25300 Pontarlier
03 81 46 80 50

cio.pontarlier@ac-besancon.fr

<http://cio-pontarlier.ac-besancon.fr/>

CIO de Montbéliard

3 rue Vivaldi – 25200 Montbéliard
03 81 98 18 95

cio.montbeliard@ac-besancon.fr

<http://cio-montbeliard.ac-besancon.fr/>

JURA

CIO de Dole

24 place Nationale – 39100 Dole
03 84 82 01 26

cio.dole@ac-besancon.fr

<http://cio-dole.ac-besancon.fr/>

CIO de Lons-le-Saunier

21 C rue des Ecoles – 39000 Lons-le-Saunier
03 84 87 00 50

cio.lons@ac-besancon.fr

<http://cio-lons.ac-besancon.fr/>

HAUTE-SAÔNE

CIO de Lure

26 bis rue Pasteur – 70200 Lure
03 84 30 11 30

cio.lure@ac-besancon.fr

<http://cio-lure.ac-besancon.fr/>

CIO de Vesoul

5A route de Saint-Loup – 70000 Vesoul
03 84 76 37 70

cio.vesoul@ac-besancon.fr

<http://cio-vesoul.ac-besancon.fr/>

TERRITOIRE DE BELFORT

CIO de Belfort

7 rue Plumeré (1^{er} étage) – 90000 Belfort
03 84 57 32 60

cio.belfort@ac-besancon.fr

<http://cio-belfort.ac-besancon.fr/>

J'abandonne ma formation, j'ai besoin d'être accompagné : les missions locales

Les missions locales font partie du service public de l'emploi. Elles accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. La mission locale élaborera avec vous un parcours personnalisé vers l'emploi (intégration d'une nouvelle formation permettant la réalisation du projet professionnel, recherche d'un emploi, projet de création d'activité...) et est en mesure de vous apporter un soutien, une aide ou des conseils en lien avec votre projet. Elle sera également à même de vous soutenir dans vos démarches d'accès à la santé, au logement etc.

Consultez le site des missions locales de Bourgogne Franche-Comté pour plus d'informations sur leurs missions : <https://missionslocales-bfc.fr/services-pour-les-jeunes/>.

DOUBS

Mission locale du Bassin d'emploi de Besançon

10 C rue Midol
25044 Besançon
03 81 21 16 16
contact.besancon@milobfc.fr
<https://www.missionlocale-besancon.fr/>

IDEIS Mission locale du Pays de Montbéliard

2 avenue des Alliés - Centre des Alliés
25200 Montbéliard
03 81 71 04 00
accueil@ideis-asso.fr
<https://www.ideis-asso.org/>

Mission locale Haut-Doubs

17 place des Bernardines
25300 Pontarlier
03 81 46 54 61
milohautdoubs@milobfc.fr
<https://missionslocales-bfc.fr/mission-locale-haut-doubs/>

Avec des antennes à Maîche, Valdahon et Morteau
(plus de renseignements sur le site internet)

JURA

Mission locale Sud Jura

1000 rue des Gentianes - Maison de l'emploi et des services
39000 Lons-le-Saunier
03 84 87 02 56
ilosudjura@milobfc.fr
<https://missionslocales-bfc.fr/mission-locale-sud-jura/>

Avec des antennes à Saint-Claude, Morez (plus de renseignements sur le site internet) et Champagnole

Antenne Mission locale Sud Jura à Champagnole

2 rue de l'Égalité
39300 Champagnole
03 84 52 26 61

Mission locale Dole-Revermont

24 place Nationale
39100 Dole
03 84 72 53 18
milodolerevermont@milobfc.fr
<http://www.missionlocale-dolerevermont.fr/>

Mais aussi à Mouchard et avec des permanences en différents lieux (plus de renseignements sur le site internet)

HAUTE-SAÔNE

Mission locale du bassin graylois

6 rue des Stades
70100 Arc-les-Gray
03 84 64 88 38

milobassingraylois@milobfc.fr

<https://missionslocales-bfc.fr/mission-locale-bassin-graylois/>

Mission locale d'Héricourt

11 rue de la Tuilerie
70400 Héricourt
03 84 46 58 03

missionlocalehericourt@milobfc.fr

<https://missionslocales-bfc.fr/mission-locale-hericourt/>

Avec une antenne à Villersexel et une permanence à Saulnot (plus de renseignements sur le site internet)

Mission locale de Lure, Luxeuil-les-Bains et Champagne – site de Lure

3 rue Parmentier
70200 Lure

lure@milobfc.fr

<https://missionslocales-bfc.fr/mission-locale-llc/>

Plus de renseignements sur le site internet pour les sites de Luxeuil-les-Bains et de Champagne

Mission locale du bassin d'emploi de Vesoul

4 rue André Maginot
70000 Vesoul
03 84 91 90 23

missionlocalevesoul@milobfc.fr

<https://www.milovesoul.org/>

Avec une antenne à Rioz et des permanences dans différents lieux (plus de renseignements sur le site internet)

TERRITOIRE DE BELFORT

Mission locale du territoire de Belfort

12 place de l'Europe - 90000 Belfort - 03 84 90 40 10
3 rue René Payot - 90000 Belfort - 03 84 21 27 70
24 faubourg de Belfort - 90100 Delle - 03 70 04 01 63
3 rue Auguste Renoir - 90300 Offemont - 03 84 90 13 22

miloterritoiredebelfort@milobfc.fr

<https://www.mission-locale90.fr/>

Je souhaite pouvoir bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : les MDPH

Si vous avez des besoins spécifiques, que vous bénéficiiez ou non d'une RQTH, nous adaptons la formation en fonction de vos besoins. La RQTH peut toutefois permettre une meilleure prise en compte de vos besoins en formation et en entreprise grâce à des aides spécifiques.

Vous pouvez faire une demande de RQTH auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre domicile.

N'hésitez pas à en parler au référent handicap pour plus d'informations.

DOUBS

MDPH du Doubs

13-15 rue de la Préfecture - 25043 Besançon

03 81 25 90 00

contact@mdph.doubs.fr

<https://mdph.doubs.fr/>

JURA

MDPH du Jura

355 bd Jules Ferry - 39000 Lons-le-Saunier

03 84 87 40 44

mdph39@jura.fr

<https://www.mdp39.fr/>

HAUTE-SAÔNE

MDPH de la Haute-Saône

1 rue Jean Bernard Derosne - 70000 Vesoul

03 84 96 12 80

mdph@haute-saone.fr

<https://www.haute-saone.fr/index.php/mdph/>

TERRITOIRE DE BELFORT

MDPH du Territoire de Belfort

Tour A - 3e étage - Pôle de services des 4 As

Rue de l'As de Carreau - 90000 Belfort

03 70 04 89 89

contactmdph90@territoiredebelfort.fr

<https://www.territoiredebelfort.fr/personnes-handicapees/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

J'ai des soucis pour me loger ou payer mon loyer : la CAF et Action Logement

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) peut vous fournir une aide financière pour le paiement de votre loyer. Afin de savoir si vous pouvez en être bénéficiaire et connaître le montant de l'aide, vous avez accès au simulateur en cliquant [ici](#).

Sous certaines conditions, Action Logement peut vous fournir différentes aides, et notamment :

- La garantie Visale : la caution d'Action Logement si vous n'avez pas de garant (une caution étant presque toujours demandée par les propriétaires)
- L'avance Loca-Pass : un prêt à taux zéro pour vous aider à financer le montant de votre dépôt de garantie
- L'aide Mobili-Jeune : une aide destinée aux alternants afin de financer une partie du loyer

Consultez le [guide édité par Info Jeunes BFC](#) pour avoir plus d'information sur la recherche d'un logement, vos droits concernant le contrat de bail, les aides auxquelles vous pouvez prétendre..., mais aussi pour consulter le carnet d'adresses (CAF, Action Logement, Résidences Habitat Jeunes, Commissions départementales de conciliation...).

Vous trouverez également plein d'informations dans la [rubrique Logement](#) du site internet d'Info Jeunes BFC.

Je rencontre une difficulté financière urgente : votre Unité de formation par apprentissage

Sous certaines conditions, le CFA peut vous fournir une aide financière d'un montant maximum de 500 euros en cas de besoin financier urgent au regard de vos ressources personnelles. Elle s'inscrit dans le cadre du soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux jeunes défavorisés et vise à renforcer l'égalité d'accès à la formation par apprentissage et à éviter les ruptures de contrat. Pour bénéficier de l'aide, rapprochez-vous de l'administration de votre Unité de formation par apprentissage qui se chargera de faire le lien avec le CFA.

Conditions pour bénéficier de l'aide :

- Avoir un besoin financier urgent au regard de vos ressources personnelles, avec en priorité des dépenses liées à l'hébergement, la restauration, le matériel de formation, la mobilité dans le cadre de la formation, la santé...
- Présence assidue en cours et implication dans la formation
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide au cours de la même année de formation
- Fournir tout document faisant la preuve des ressources d'une part et des dépenses d'autre part

L'attribution de l'aide n'est pas automatique. Le CFA instruit la demande et détermine le montant de l'aide en fonction des éléments que vous lui apportez. S'il estime que ces derniers ne prouvent pas que vous remplissez les conditions pour bénéficier de l'aide, le CFA rejettera votre demande.

Je souffre d'une addiction qui met en péril mon apprentissage. J'aimerais faire quelque chose : Drogues Info Service

Drogues Info Service est un service national d'aide en matière de drogues et de dépendances. Ses mots d'ordre sont l'anonymat, la confidentialité, la neutralité et le non-jugement. Vous pouvez les appeler de manière anonyme et gratuite depuis un poste fixe au 0 800 23 13 13, 7 jours sur 7, de 8h à 2h.

Drogues Info Service propose également des consultations jeunes consommateurs qui s'adressent principalement aux jeunes de 12 à 25 ans. Les consultations sont gratuites et confidentielles.

Pour en savoir plus et accéder à l'annuaire des structures proposant des consultations jeunes consommateurs : le [site de Drogues Info Service](#).

J'ai besoin d'une aide pour financer mon permis de conduire : votre Unité de formation par apprentissage

Si vous n'avez pas encore obtenu votre permis de conduire, vous pouvez solliciter une aide de 500 euros auprès de votre Unité de formation par apprentissage aux conditions suivantes :

- Avoir plus de 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Pour obtenir cette aide, vous devez :

- Remplir le cadre « Demande d'aide à compléter par l'apprenti » du formulaire téléchargeable [ici](#)
- Joindre une copie recto de votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Joindre une copie du devis/contrat signé ou de la facture de l'école de conduite

Plus d'informations sur le [site du ministère du travail](#).

Votre Unité de formation par apprentissage vous informera de la procédure à suivre en son sein.

Foire aux questions sur l'aide au permis

1- J'ai obtenu mon permis après la signature de mon contrat d'apprentissage et souhaite faire une demande. Pourrais-je obtenir l'aide de 500 euros ?

Non. L'aide n'est possible que pour les personnes n'ayant pas encore obtenu leur permis, même si vous étiez déjà apprenti quand vous avez obtenu votre permis.

2- Mon contrat d'apprentissage vient d'être rompu. Pendant que je cherche un nouveau contrat d'apprentissage, j'aimerais entamer une démarche pour passer mon permis de conduire. Puis-je obtenir l'aide de 500 euros ?

Non. Nous ne pouvons vous verser cette aide que si vous êtes en cours de contrat. Nous pourrions vous verser l'aide seulement après la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage et une fois que nous aurons son numéro d'enregistrement.

3- Puis-je obtenir l'aide même si je n'ai pas encore payé l'auto-école ?

Oui, à partir du moment où vous remplissez toutes les conditions. Vous devez donc nous fournir le devis/contrat signé vous liant à l'auto-école.

4- J'ai déjà bénéficié de l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis à l'occasion d'un autre contrat d'apprentissage mais n'ai pas encore obtenu mon permis. Puis-je demander l'aide à nouveau ?

Non. Cette aide ne peut être obtenue qu'une seule fois.